



Conférence générale

38^e session, Paris 2015

dr

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

• **Projet de résolution**

• Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

38 C/DR.13 *
8 octobre 2015
Original chinois

Amendement au Projet de budget pour 2016-2017 (38 C/5)

présenté par la **CHINE**

Titre II.B – Services liés au programme :

| | | |
|--|---------------------|--|
| Chapitre : | 2 | Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres |
| Résolution : | 08200 | |
| Priorité sectorielle biennale : | – | |
| Paragraphe : | 1 (a) (xiii révisé) | |
| Incidences budgétaires indiquées par l'auteur : | | 5 millions de dollars des États-Unis déjà donnés au titre du Fonds-en-dépôt Hainan Airlines établi par la Chine à l'UNESCO |
| Source de financement proposée par l'auteur : | | En complément des dons au titre du fonds-en-dépôt établi par la Chine, les États membres et le secteur privé sont encouragés à fournir toute sorte d'appui |

Modification proposée :

(xiii révisé) de coordonner et renforcer les partenariats et réseaux en place, tout en constituant de nouveaux partenariats et réseaux innovants – tant internes qu'externes – par des actions de plaidoyer et la participation à un dialogue sur les politiques de défense des droits des filles et des femmes, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, au sein du Secrétariat comme auprès d'autres parties prenantes, notamment les réseaux et chaires UNESCO concernés, **les Ambassadeurs de bonne volonté/Envoyés spéciaux de l'UNESCO**, les commissions nationales, les

* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 21 septembre 2015.

organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes, les milieux universitaires et le secteur privé ; **promouvoir l'éducation des filles et des femmes en adoptant des mesures plus concrètes et en mettant à profit de multiples sources de financement, notamment les ressources extrabudgétaires ;**

Note explicative :

Ainsi qu'il ressort du *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2015*, des inégalités liées au genre existent dans l'enseignement primaire dans près d'un tiers des pays pour lesquels des données sont disponibles. Il y a toujours davantage de filles non scolarisées que de garçons. Après l'école primaire, les femmes représentent les deux tiers des 775 millions d'adultes ne possédant pas les compétences de base en matière de lecture et d'écriture. L'objectif 4 du programme de développement durable pour 2030 met l'accent sur l'égalité des genres, à tous les niveaux de l'éducation et pour tous les types d'enseignement. L'éducation est un droit fondamental. Les disparités liées au genre dans l'éducation sont une cause majeure des inégalités de traitement à l'égard des filles et des femmes. La promotion de l'éducation des filles et des femmes peut être un élément fondamental de la sauvegarde de leurs droits et de leurs intérêts, et donner un formidable élan à un développement social durable.

En 2014, le Directrice générale a désigné Mme Peng Liyuan comme Envoyée spéciale de l'UNESCO pour la promotion de l'éducation des filles et des femmes. Concrètement, un Fonds-en-dépôt Hainan Airlines, d'une durée de cinq ans, a été conjointement établi par la Chine et l'UNESCO, grâce à un don de 5 millions de dollars, dans le but de promouvoir le développement de l'éducation des filles et des femmes dans les pays d'Afrique et d'Asie, l'accent étant mis sur la formation de femmes enseignantes. La Chine invite d'autres États membres, ainsi que le secteur privé, à fournir un appui sous différentes formes et à prendre des mesures plus énergiques pour faire réellement progresser l'éducation des filles et des femmes.